Nº 299. — Par arrêté du Gouverneur en date du 19 juillet 1902, pris en Conseil privé sur le rapport du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance et du consenement authentique de ses père et mère a été accordée au sieur John Broughton Lee, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Mere Tepua Sandford.

Nº 300. — l'ar arrêté du Gouverneur en date du 19 juillet 1902, pris en Conseil privé sur le rapport du Chef du Service Judiciaire, dispense d'âge a été accordée au sieur Tepupunitua Teraiotu a Tehuritaua, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Narue a Nehemia.

Nº 501. — Par arrêté du Gouverneur en date du 19 juillet 1902, pris en Conseil privé sur le rapport du Chef du Service Judiciaire, dispense d'âge a été accordée au sieur Taihau a Moe, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Tevaruamihitua a Tere.

Nº 502. - Par arrêté du Gouverneur en date du 19 juillet 1902, pris en Conseil privé sur le rapport du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance et de l'acte de décès de sa mère a été accordée à la demoiselle Tipane a Tate, à l'effet de contracter mariage avec le sieur Jupita a Koutarake.

No 305. — Par arrêté du Gouverneur en date du 19 juillet 1902, pris en Conseill privé sur le rapport du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance et des actes de décès de ses père et mère a été accordée au sieur Jupita Koutarake, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Tipane a Tate.

No 504. — Par arrêté du Gouverneur en date du 19 juillet 1902, pris en Conseil privé sur le rapport du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance et des actes de décès de ses père et mère a été accordée à la demoiselle Matapo à Taigna, à l'effet de contracter mariage avec le sieur Matara a Teilio.

Nº 505. — Par arrête du Gouverneur en date du 19 juillet 1902, pris en Conseil privé sur le rapport du Chef du Service Judiciaire,